

VILLE D'ARRAS

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée 2025

À PARTIR DU **3 MARS 2025**

Rendez-vous à l'Espace Familles
ou sur le portail Arras Famille





ÉDITO



Frédéric LETURQUE

Maire d'Arras
Président de la Communauté
Urbaine d'Arras
Conseiller régional



Claire HODENT

Adjointe en charge
de l'Éducation et
de la Restauration Collective
Conseillère de la
Communauté Urbaine
d'Arras

Chères familles,

L'inscription de votre enfant à l'école est un moment important, mais qui peut aussi susciter des interrogations. C'est un temps de nouvelles promesses et d'aventures pour toute la famille. À Arras, nous nous engageons pleinement à accompagner chaque enfant et sa famille dans leur parcours éducatif, car nous croyons fermement en la réussite de tous.

Ce guide a pour objectif de faciliter au maximum vos démarches d'inscription scolaire. Que ce soit pour une première rentrée, le passage en CP ou à la suite d'un déménagement, nous souhaitons que cette transition se fasse en toute sérénité, en assurant une intégration réussie dans le nouvel établissement.

En choisissant l'école de votre quartier pour inscrire votre enfant, vous lui offrez l'opportunité de s'épanouir, de se faire de nouveaux amis et de trouver ses repères dans un environnement stable propice à l'apprentissage. Nous mettons également à votre disposition des services de proximité pour simplifier l'équilibre entre vie professionnelle et familiale.

Toute notre équipe est à vos côtés pour vous accompagner et faire de cette étape le début d'une belle aventure scolaire pour votre enfant ! Nous sommes impatients de vous accueillir au sein de notre communauté éducative !



VOUS DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE...



1

Téléchargez le formulaire sur votre espace Arras Famille ou rendez-vous à l'Espace Familles au Pôle éducatif Val de Scarpe, 7 rue Jean Bodet, 03 21 50 69 78.



2

Remplissez le dossier famille unique (DFU) et joignez-y les pièces justificatives demandées (tout dossier incomplet sera refusé).

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- Copie du livret de famille dans son intégralité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Assurance-responsabilité civile des parents ou attestation extrascolaire
- Copie du carnet de vaccination de l'enfant
- Attestation Quotient Familial (QF) CAF ou MSA de moins de 3 mois ou dernier avis d'imposition des parents
- Copie du jugement attestant du mode de garde (en cas de divorce ou de séparation).





NOUS LA TRAITONS & LA FINALISONS...

3

Déposez votre dossier complet à l'Espace Familles ou dans les MSP (selon les horaires indiqués uniquement).

Attention : Tout dossier incomplet ne pourra être réceptionné.

3



4

L'Espace Familles enregistre votre dossier, procède à l'inscription et vous remet le certificat d'inscription.

À PARTIR DU 3 MARS 2025



ACCUEIL À L'ESPACE FAMILLES

7 rue Jean Bodel

aux horaires suivants

- Les lundis de 13h30 à 17h
- Les mardis de 8h à 12h15 et de 13h30 à 17h
- Les mercredis de 8h à 12h15
- Les jeudis de 13h30 à 17h
- Les vendredis de 8h à 12h15
- Les samedis de 8h à 12h15 une semaine sur deux à partir du samedi 8 mars



MAISON DE SERVICE MARIE THÉRÈSE LENOIR

1 rue Charles Péguy

- Les mercredis de 13h30 à 17h sauf le mercredi 14 mai



MAISON DE SERVICE JEAN JAURÈS

7 avenue Jean Jaurès

- Les vendredis de 14h à 17h

i POUR FINALISER L'INSCRIPTION

Merci de vous rapprocher de la Direction de l'école muni :

- du certificat d'inscription de votre enfant
- du livret de famille
- du carnet de vaccination

Et pour les personnes concernées

- du certificat de radiation (si votre enfant a déjà été scolarisé). Ce certificat doit vous être remis par l'école dans laquelle votre enfant a été scolarisé précédemment).
- et une copie du jugement attestant du mode de garde (en cas de divorce ou de séparation).

4





5

Votre enfant est inscrit,
en route pour l'école !

5



PENSEZ À RÉSERVER VOS ACTIVITÉS

Rendez-vous sur votre portail en ligne
Arras Famille pour réserver vos activités :
cantine, garderie, mercredis récréatifs...



RETROUVEZ SUR VOTRE PORTAIL ARRAS FAMILLE

Toutes les informations pratiques, l'actualité,
les activités et les démarches en ligne.



NOUS ALLONS PLUS LOIN AVEC VOUS...

ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES

Qu'est-ce que la Caisse des Écoles publiques de la Ville d'Arras ?

C'est un établissement public administratif qui a pour but d'encourager et de faciliter la fréquentation des écoles publiques, maternelles, élémentaires et primaires implantées sur le territoire. Elle porte une attention particulière aux enfants des familles les moins favorisées.

Elle permet :

- L'organisation de classes de neige, de mer, de nature...
- La prise en charge des déplacements des classes
- Les financements des sorties et projets pédagogiques des écoles
- L'accompagnement des enfants et familles avec différents ateliers : ferme pédagogique, ateliers théâtre, relaxation, sport ...

Et de nombreux autres projets !

Adhérez gratuitement à la Caisse des Écoles
à la rentrée scolaire 2025
et rejoignez la communauté éducative.
Votre voix compte !



PROJET ÉDUCATIF ARRAGEOIS

Le projet éducatif arrageois c'est quoi ?

Un document valorisant l'engagement de la Ville d'Arras pour la réussite éducative des 0-25 ans dont les principaux enjeux sont :

- La réussite de tous
- La complémentarité des temps scolaires et périscolaire pour une continuité éducative
- Des parcours thématiques de la petite enfance à l'entrée dans la vie professionnelle.

Le projet éducatif global Arrageois arrive à échéance en 2025. Plusieurs ateliers de réécriture ont été menés tout au long de cette année avec la participation de tous, enfants, jeunes, étudiants, parents, professionnels et partenaires. Tous réunis autour d'une même idée la " continuité éducative ".





ESPACE FAMILLES

**Un guichet unique
au service de la famille**

PÔLE ÉDUCATIF DU VAL DE SCARPE

7 rue Jean Bodel

Tél. 03 21 5 69 78

arrasfamille@ville-arras.fr

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 15
et de 13 h 30 à 17 h

Le mercredi de 8 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h.

